

[Contact gestionnaire ED 3MG-NU: ED-3MG-Nantes@doctorat-paysdelaloire.fr](mailto:ED-3MG-Nantes@doctorat-paysdelaloire.fr)

[Contact gestionnaire ED 3MG-IMT-A : pôle doctorat IMT-A ou isabelle.laine@imt-atlantique.fr](mailto:isabelle.laine@imt-atlantique.fr)

[Directeur-Adjoint & responsable du site de Nantes ED 3MG-Nantes: didier.dubreuil@univ-nantes.fr](mailto:didier.dubreuil@univ-nantes.fr)

Procédure de Recrutement des candidats pour une thèse à

Nantes Université (NU) ou IMT-A

Note d'information de l'Ecole Doctorale (ED 3MG) à l'attention des encadrants

- *Les établissements accrédités mandatent les ED pour mettre en œuvre une procédure ouverte, lisible et équitable de sélections des candidats souhaitant préparer un doctorat, suivant les directives ministérielles et du collège doctoral des pays de la Loire.*

La cellule de site de l'ED 3MG-Nantes, a retenu une procédure de recrutement en thèse exposée dans cette notice* qui **comprend obligatoirement un entretien par un comité ad-hoc (voir ci-dessous) d'au moins 3 candidat.e.s présélectionnés (sauf accord exceptionnel de l'ED-Nantes) et un classement final d'au minimum 2 candidat.e.s.**

**Les recrutements sur appels d'offres nominatifs (CIFRE, Bourses Marie Curie, co-tutelle, autres..) n'ont pas d'obligation de classer plusieurs candidats, mais doivent cependant fournir les documents demandés ci-après à l'ED 3MG-Nantes pour une validation du candidat retenu par l'instance de sélection.*

** D'autres modes de sélections d'un candidat pourront être validés par l'ED 3MG-Nantes, dans la mesure où ils respectent à minima les **critères de diffusion et de sélection** décrits ci-après, et avec l'accord du directeur-adjoint. En particulier la notion de concurrence entre plusieurs candidats auditionnés est impérative.*

1- Avant les entretiens

1.1 - Diffusion des sujets

Le Collège doctoral Pays de la Loire a rapatrié l'application "Thèses en Bretagne Loire" sur un serveur qui se trouve à Rennes et **sur lequel toutes les propositions de thèse concernant l'ED 3MG-Nantes doit être déposées, quel que soit leur mode de financement.**

<https://theses.doctorat-bretagneloire.fr/>

- Bien entendu, les offres de thèse peuvent aussi être déposées sur d'autres sites de diffusion en complément.

- Il ne faut désormais plus déposer de nouveaux sujets sur l'ancien serveur TEBL. Il est en effet absolument impossible de faire une reprise des données de l'ancien serveur vers le nouveau à partir de janvier 2023.
- Il n'y a pas de diffusion des sujets sur le site propre de l'ED 3MG-Nantes, mais un lien vers le nouveau serveur sera indiqué.

1.2 - Examen des candidatures et sélections des candidats pour une audition :

Le(la) futur(e) directeur(trice) de thèse, et encadrant(s, es), examinent les dossiers de candidatures reçues sur le site du dépôt des offres de thèse pour retenir les candidats à auditionner et informent les candidats non retenus.

Les dossiers de candidatures retenues pour une audition doivent comporter les pièces suivantes qui sont portées à la connaissance des membres du comité d'entretien.

- CV détaillé et actualisé sur lequel figure le classement des années de formations et une adresse email valide.
- Lettre de motivation du(de la) candidat(e) précisant notamment son intérêt pour le sujet de thèse sélectionné et son projet professionnel d'après thèse.
- Relevés des notes et classement obtenus en L, M1 et M2 (semestres 1&2), ou cycle ingénieur (Les classements en Master 1 et 2 (intermédiaire) sont demandés, avec une précision lorsqu'ils ne sont pas disponibles).
- Lettre d'appréciation de l'encadrant(e) direct du stage de niveau M2 (obligatoire) et M1 (s'il y a lieu), y compris s'il s'est déroulé dans le laboratoire de recrutement, précisant l'aptitude du(de la) candidat(e) à préparer un doctorat et à participer à un projet de recherche (esprit d'équipe, participation à des réunions régulières, respect des consignes et délais, etc..).

Pour chaque entretien des candidats retenus pour une audition, le(la) directeur(trice) de thèse communique aux candidat(e)s et aux membres du comité d'entretien, la date, l'horaire, la durée estimée, le lieu ainsi que le mode de l'audition, avec les informations concernant le déroulement de l'entretien (cf. point 2 ci-dessous). Les auditions peuvent être programmées à des dates différentes selon les disponibilités des candidat(e)s et du comité. Les candidat(e)s qui pourront justifier de l'impossibilité de se déplacer (localisation, stage à l'étranger,) peuvent être auditionné(e)s par visioconférence (mais pas d'entretien téléphonique).

Dans ce cas, ils(elles) devront transmettre au directeur(trice) de thèse leurs diapositives définitives (format PDF) au plus tard la veille précédant l'entretien, et il est conseillé de s'assurer auprès du candidat des bonnes conditions de réalisation de la visioconférence.

Le mode de financement et la date limite des candidatures doivent figurer sur l'offre de thèse

Contrat doctoral d'établissement (CDNU) : La sélection du candidat pour un recrutement doit être organisée entre mi-avril et le mi-juin (au plus tard) de l'année en cours.

Recrutements, hors CDNU (sur ressources propres, appels d'offres ANR et autres..) : la sélection peut s'opérer tout au long de l'année.

2 - Les entretiens

2.1 - Constitution des comités d'entretien.

Le(la) futur directeur(trice) de thèse compose un comité d'entretien qui auditionnera les candidats qu'il(elle) aura présélectionnés sur dossier. **Ce comité d'entretien est obligatoire et constitué d'au moins deux auditeurs responsables de l'entretien : l'un est le(la) futur(e) directeur(trice) de thèse, l'autre est l'un des correspondants (ou le.la) de la cellule de site de l'ED pour le laboratoire,** ou en cas d'impossibilité, un permanent extérieur à l'encadrement désigné par le correspondant de l'ED 3MG-Nantes.

Correspondants laboratoires de la cellule de site de Nantes:

CEISAM : E. Le Grogneq et J. Y. Le Questel.

IMN : C. Payen (Chimie) et B. Humbert (Physique).

SUBATECH: L. Giot (Physique) et S. Huclier (Chimie).

LPG : Gabriel Tobie et Gaël Choblet

GERS : E. Gaume et J. Gasperi.

2.2. Déroulement des entretiens

L'entretien doit être organisé après que le candidat ait été informé au préalable du sujet de recherche et de son contexte scientifique par le.la directeur.trice de thèse. Il a pour but d'évaluer les compétences et la motivation du(de la) candidat(e) au-delà de l'examen du dossier de candidature. L'entretien peut avoir lieu sous la forme d'un exposé du candidat (en présentiel ou visioconférence), de 15 à 20 min environ, avec présentation de diapositives partagées.

La prestation devra comprendre les éléments suivants :

- le CV et le parcours universitaire avec classements;
- une présentation du ou des stages de recherche (niveau L, M1 et M2). Il s'agit d'exposer, l'environnement du stage (quel laboratoire ? quelle entreprise ?), les objectifs généraux du stage, les principales missions confiées, les méthodes et techniques utilisées. Mais nous ne demandons pas un exposé détaillé des résultats de recherche (qui peuvent rester confidentiels).
- un exposé des motivations du(de la) candidat(e) pour une préparation d'un doctorat et son positionnement vis-à-vis du sujet de thèse pour lequel il(elle) candidate.
- une projection du projet professionnel après-thèse.

L'exposé du(de la) candidat(e) sera suivi d'un avis du comité d'entretien retranscrit sur une fiche d'entretien individuelle pour établir un classement.

2.3. Exemption d'entretiens

D'autres modes alternatifs de recrutement de candidats à une thèse pourront être validés par l'ED 3MG-Nantes, **avec l'accord explicite du directeur de site** dans la mesure où **ils respectent à minima les critères de diffusion de l'offre de thèse et attester d'une mise en concurrence des candidats avec auditions**, de l'ED 3MG (i.e. recrutements *via* une procédure sélective du CNRS, ou celle de l'Université G. Eiffel, etc..).

Dans le cas, où, une procédure sélective sur dossiers ne comporterait pas d'auditions (hors financements nominatifs), un entretien du candidat retenu avec le correspondant laboratoire de l'ED 3MG est impératif pour sa pré-validation.

Les contrats doctoraux d'établissement doivent impérativement respecter la procédure établie par l'ED 3MG-Nantes, sans exemption possible.

3 - Après les entretiens

3.1 - Classement des candidats par le comité d'entretien

Le comité de sélection classe 2 à 3 candidats « à l'issu du dernier entretien » en considérant les critères suivants :

- le mérite académique des candidats (**obligatoirement dans le premier tiers du classement de Master pour un CDNU, sauf accord exceptionnel de l'ED**) et la cohérence du parcours universitaire vis-à-vis du sujet de thèse.
- les compétences et la motivation pour le sujet proposé.
- les aptitudes à la recherche telles qu'elles apparaissent lors du stage de recherche de Master ou équivalent ;
- la motivation pour préparer une thèse et le projet professionnel.
- le comportement du candidat lors de l'entretien (qualité de la présentation, réactivité, réponses aux questions ...).

Pour chaque candidat(e) classé(e), une fiche d'entretien* doit être renseignée par le(la) directeur(trice) de thèse (Les fiches d'entretien négligées ou insuffisamment renseignées, en particulier pour le(la) candidat(e) classé(e) en premier, pourront être invalidées et faire l'objet d'une demande de complément d'informations).

**Voir fiche modèle disponible sur le site intranet du laboratoire d'accueil.*

Dans le cas d'un mode de recrutement sélectif alternatif exempté de la procédure d'audition de l'ED 3MG (& 2.3), **une fiche d'entretien complétée par le directeur de thèse est à produire pour le.la candidat.e sélectionné.e (obligatoire).**

3.2 - Validation du classement (ou recrutement nominatif) par l'ED 3MG

Les éléments cités précédemment (**3.1.3 et 3.1**) doivent être transmis au directeur-adjoint du site de Nantes, pour avis **après validation par la direction du laboratoire d'accueil**.

Cet envoi doit être effectué **par voie électronique, avec l'ensemble des documents demandés**, par le secrétariat gestionnaire du laboratoire d'accueil, ou par le correspondant ED de la cellule de site du laboratoire d'accueil (avec l'un ou l'autre en copie) à:

didier.dubreuil@univ-nantes.fr

Sujet du mail : Candidature thèse_Nom du candidat_Nom du Dir. thèse_Laboratoire_date

****au plus tard avant le 15 juin de l'année en cours pour les contrats doctoraux d'établissements (CDNU) et sans date contrainte de date pour les autres types de financements.***

Le(la) directeur(trice) de thèse ne pourra informer **officiellement** les candidats de leur classement qu'après sa validation par le directeur-adjoint du site de Nantes,* qui pourra réunir une commission ad-hoc pour avis complémentaire, ou consulter le directeur de laboratoire, en cas de litige (cet avis devra, par ailleurs, être entériné par le conseil de l'ED 3MG et par les établissements d'accueil, NU ou IMT-A).

****L'ED 3MG-Nantes, comme les établissements, peut refuser un(e) candidat(e) à posteriori et demander de refaire des auditions en cas de non-conformité de la procédure de sélection ou d'une incertitude sur le profil du candidat retenu.***

La gestionnaire de l'ED 3MG-Nantes se charge de contacter le candidat retenu pour autoriser son inscription administrative par les scolarités des établissements.

(Attention aux recours possibles en cas de non-respect de ces procédures de recrutements).

3.3 – Procédure d'inscription en thèse à NU

Après validation du(de la) candidat(e), l'ED 3MG-Nantes donnera, par mail au(à la) candidat(e) classé(e) premier(e), l'autorisation de compléter son dossier d'inscription **via AMETHIS en suivant le lien** :

<https://amethis.doctorat-bretagne.fr/>

Pour des précisions sur la procédure AMETHIS : <https://www.univ-nantes.fr/etudier-se-former/decouvrir-nos-formations/demarches-de-candidature-et-dinscription-en-premiere-annee-de-doctorat>

IMPORTANT : Amethis utilisera systématiquement pour contacter le candidat son adresse email « institutionnelle » que l'établissement d'origine attribue à toute personne inscrite dans un cursus diplômant (à savoir : prenom.nom@...). Si ce n'est pas déjà fait, assurez-vous qu'il reçoive les emails adressés à cette adresse (en les redirigeant au besoin vers la boîte mail professionnelle que vous utilisez au quotidien).

En cas de problème technique, ou si vous avez une question concernant le fonctionnement d'AMETHIS, merci de vous adresser directement à amethis-support@doctorat-bretagne Loire.fr (et pas à l'ED 3MG)

Tous les formulaires d'inscription pour Nantes Université sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.univ-nantes.fr/etudier-se-former/decouvrir-nos-formations/formulaires-lies-a-la-these-de-doctorat>

En cas de renoncement signalée par le(la) doctorant(e), **ou de non réponse à la sollicitation de confirmation dans les 7 jours**, après envoi du mail d'accord par l'ED, le(la) doctorant(e) classé(e) second(e), puis troisième, sera invité(e) à préparer un dossier de candidature sans possibilité de recours du(de la) candidat(e) classé(e) avant.

En cas de candidat(e) étranger(e), il est demandé aux encadrants d'assister le(la) doctorant(e) dans sa démarche administrative et de vérifier le dossier (en particulier au niveau des signatures).

Une fois le dossier validé sur AMETHIS par le directeur adjoint de l'ED 3MG-Nantes, la scolarité convoquera le doctorant pour les frais d'inscription et attestations ad hoc.

3.4 - Procédure d'inscription en thèse à l'IMT-A

Après validation du(de la) candidat(e), l'ED 3MG-Nantes donnera, par mail au(à la) candidat(e) classé(e) premier(e), l'autorisation de compléter son dossier d'inscription via le **site ADULLAC**

<https://demarches.adullact.org/commencer/doctorat-candidature-inscription>

Message au directeur de thèse :

- Créer un compte sur cette plateforme, puis remplir le formulaire progressivement, il est enregistré automatiquement.
- Une partie est à remplir par le directeur de thèse, et une autre par le candidat.
- Merci de partager le formulaire avec le doctorant à travers la fonctionnalité du site. Si vous avez des difficultés, n'hésitez pas à écrire à isabelle.laine@imt-atlantique.fr ou doctorat@imt-atlantique.fr

Dès que l'inscription est validée, un mail sera adressé au doctorant afin qu'il puisse finaliser son inscription sur le SI PhD (photo, coordonnées personnelles, BAC, photo ...) et paiement des droits.

3.5 – Procédure de recrutement national à l'Université Gustave Eiffel

Après un recrutement organisé par un comité constitué de membres d'un jury de sélection national, tous extérieurs à l'équipe d'accueil et à l'encadrement de la thèse, la liste principale des candidats sélectionnés et la liste complémentaire classée sera directement validée par l'ED 3MG (sans entretien supplémentaire ni de fiche d'entretien à fournir).

Les inscriptions des étudiants retenus s'effectuera selon une procédure propre à l'université Gustave Eiffel (via internet) : <https://formations.univ-gustave-eiffel.fr/index.php?id=3156>

4 - Composition de l'encadrement de thèse (Voir aussi règlement intérieur de l'ED 3MG).

L'encadrement d'une thèse est assuré par 3 personnes au maximum (4 pour une co-tutelle), avec au moins un directeur de thèse du monde académique (Pr. ou MC-HDR) et un seul éventuel co-directeur de thèse du monde socio-économique. La **notion d'encadrant** n'est pas définie dans l'arrêté du 25 mai 2016, mais NU la reconnaît sur le dossier d'inscription pour les enseignants-chercheurs ou chercheurs **qui ne sont pas HDR**.

Le taux de participation à l'encadrement des directeurs de thèse doit être d'au moins 40% et de 30% minimum pour un co-directeur et un co-encadrant.

5- Comité de Suivi Individuel de la thèse (Nouvelles dispositions ministérielle).

Le dossier de candidature à la préparation du doctorat est accompagné de la constitution d'un CSI (article 13 de l'arrêté de mai 2016). La **proposition des membres de ce CSI doit être conforme au règlement intérieur de l'ED 3MG-Nantes**.

CSI - Nouveau Cadrage 2023 de sa composition :

- au moins deux personnes non impliquées dans la thèse.
- au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse.
- au moins un membre **non spécialiste** extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. L'école doctorale définit dans son règlement intérieur la notion de domaine de recherche.
- au moins un membre extérieur à l'établissement d'accueil du/de la doctorant·e et au périmètre régional de l'école doctorale.
 - une même personne peut cumuler plusieurs de ces critères.

La composition du CSI peut figurer dans le dossier de première inscription ou être finalisée, en concertation avec le doctorant, dans un délai maximum de 4 mois après l'inscription.

Il doit répondre aux conditions précisées par le conseil de ED et inscrites dans son règlement intérieur dans le respect de la charte doctorale éditée par le pôle doctoral, et **faire l'objet d'une validation par l'ED 3MG-Nantes avant l'échéance de première année.**

- Il est possible pour un doctorant de désigner **un troisième membre de CSI** de son choix, sans consultation préalable de son encadrement (mais nous le recommandons tout de même), **pendant la première année de thèse**. Il doit être hors équipe d'accueil, mais possiblement dans l'Unité d'accueil.

** Suite à des avis défavorables à une ré-inscription, des doctorants ont effectué des recours au CA (ce recours est une possibilité offerte par l'arrêté du 25 mai 2016). **NU appelle à la vigilance sur la composition du CSI.***

6 - Présentation des résultats des recrutements en thèse devant le conseil régional de l'ED 3MG et du COPIL de la Graduate School 3MG (GS 3MG).

Un bilan des recrutements annuels en thèse sur le site de Nantes devra être présenté au conseil régional de l'ED 3MG, ainsi qu'au COPIL de la Graduate School 3MG,* pour une validation officielle.

Après l'officialisation de la mise en place des « Graduate Schools » (GS ou Ecoles Graduées selon la version française encore en débat) par le prochain CA de NU, l'intégralité de la partie nantaise de l'ED 3MG régionale sera étiquetée GS 3MG. **Là où vous lisez actuellement ED 3MG-Nantes, il faudra donc lire GS 3MG, même si son association au périmètre régional de l'ED 3MG restera effective.*

7 - Mise en place des contrats doctoraux d'établissement CDNU

La mise en place des CDNU doit être établie à partir du **1^{er} septembre de l'année en cours dans la mesure où le(la) candidat(e) peut justifier l'obtention officielle du grade de Master établi par l'établissement d'origine (ou d'un équivalent) avant la mi-juillet.** Si le grade de Master est délivré en septembre de l'année universitaire, le CDNU débutera au 1er octobre. La date de début du contrat sera précisée par la DRPI.

***Notez qu'une inscription effective au diplôme de doctorat (pour une attestation ou certificat) est impossible tant que le grade de Master n'est pas validé officiellement par la scolarité.**

En cas de co-financement, il est conseillé de transmettre le dossier d'inscription administrative en première année dès que le financement est acquis (Bourse CNRS ou autres, CDD à objet défini signé), puis de transmettre la preuve de financement dès que possible.

Un(e) doctorant(e) n'est pas couvert en cas d'accident dans le laboratoire sans inscription administrative au doctorat ou la signature d'un contrat de travail.

Version 19/01/2023 D. Dubreuil